

8. Conditions générales applicables aux services de Virtual Hosting

8.1 Objet et champ d'application

L'objet des présentes conditions générales est de définir les limites dans lesquelles le fournisseur procure un service d'hébergement de données au Client. Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de services fournies par Cyber Network SA.

- Les modalités d'hébergement s'entendent pour un usage raisonnable des systèmes mis à disposition par Cyber Network SA. En cas d'abus d'utilisation des ressources (par exemple, par l'intermédiaire de scripts) mettant en péril la stabilité et la sécurité des systèmes ou ayant des influences notables sur les performances des applications voisines, Cyber Network SA se réserve le droit de désactiver les services.
- La revente des prestations proposées par Cyber Network SA, dans le cadre des contrats de services d'hébergement entre Cyber Network SA et le Client, est formellement interdite, sauf accord écrit préalable.

8.2 Responsabilité du fournisseur

La qualité d'accès aux serveurs est celle rendue par Internet, plus connue sous le terme de "best effort"; de ce fait, aucun engagement ne peut être pris par Cyber Network SA sur la disponibilité des bandes passantes nationales et internationales. Cyber Network SA se réserve la possibilité, si nécessaire, de procéder à des réinitialisations ou interruptions du service pour des raisons techniques.

De même, Cyber Network SA ne saurait être tenu pour responsable d'interruptions de connexion et de perte ou d'altération de données résultant de pannes de lignes téléphoniques, hertziennes ou câblées, et de coupures d'électricité.

Dans la limite des dispositions légales, Cyber Network SA exclut toute responsabilité concernant des dommages directs ou indirects, tels que manque à gagner, interruption d'activité, perte de données commerciales, ou consécutifs à l'utilisation de ses services ainsi que celle des personnes engagées pour l'exécution de prestations contractuelles.

8.3 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à utiliser l'infrastructure mise à sa disposition dans le strict respect des lois suisses et des conventions internationales applicables. Le Client s'engage à respecter les lois cantonales et fédérales de protection des données, de service des télécommunications et des droits d'auteur en vigueur, en ce qui concerne le contenu du service hébergé par Cyber Network SA, l'échange de données et la mise à disposition d'informations. Le Client s'engage tout particulièrement à s'abstenir de toute diffusion par le réseau Internet de données (applications, textes, images, sons ou vidéos) tombant sous le coup de la loi pénale, notamment en raison de leur caractère pornographique, violent ou diffamatoire.

Le Client est responsable tant civilement que pénalement de ses actes et libère d'ores et déjà Cyber Network SA de toute responsabilité en cas de poursuite judiciaire à son encontre.

Lors de la signature du contrat et pendant toute sa durée, le Client s'engage à prévenir le service technique de Cyber Network SA de la solution de messagerie utilisée et de toutes modifications souhaitées, avant leurs mises en application, et à protéger son serveur contre les relais de messagerie. De plus, le Client s'engage à n'utiliser que les ressources de son propre serveur virtuel pour l'envoi des messages.

Le Client doit s'assurer que leur(s) serveur(s) virtuel(s) soit (soient) en permanence protégé(s) par des solutions d'AntiVirus et d'AntiSpyware.

En aucun cas Cyber Network SA ne peut être tenu pour responsable de la perte de données provenant de telles utilisations ou de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau, par exemple en cas de paiement électronique.

8.4 Durée du contrat et facturation

Le contrat d'hébergement est conclu, par la signature de l'offre, pour une durée d'1 année minimum; il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf résiliation écrite envoyée par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire de la mise en service.

- En cas de non-respect des conditions de paiement, Cyber Network SA se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services pour le Client; en outre, le non-respect des conditions de paiement sera considéré par Cyber Network SA comme une résiliation anticipée. Les frais inhérents à la remise en route du service seront facturés Fr. 200.- HTVA au Client. Néanmoins, le Client reste redevable de la somme due à Cyber Network SA, et ceci jusqu'à l'échéance du contrat.
- Les frais de gestion du ou des noms de domaine font partie d'un service séparé.
- Les éventuels changements de tarifs sont communiqués aux abonnés avec un préavis de 2 mois.

8.5 Résiliation par le Client

En cas de résiliation anticipée, le Client devra s'acquitter des frais de résiliation anticipée facturés par Cyber Network SA, définis comme suit : le Client doit payer l'intégralité de la cotisation de la période annuelle en cours si la résiliation écrite n'a pas été demandée avec un préavis d'1 mois avant la date d'anniversaire de la mise en service.

8.6 Résiliation par le fournisseur

Cyber Network SA se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, notamment lorsque les services du fournisseur sont utilisés, rendus accessibles ou transmis à des tiers de manière illicite ou à des fins autres que celles prévues.

Cyber Network SA peut, en cas d'utilisation abusive, supprimer l'hébergement sans préavis ni dédommagement. Le Client répond envers le fournisseur des dommages causés par la violation de dispositions contractuelles susmentionnées.

Les rapports entre le fournisseur et la société contractante sont exclusivement régis par le droit suisse. Tout litige qui pourrait survenir entre les deux parties, dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de services sera réglé par les Tribunaux compétents de Genève ou par la Cour civile du Tribunal cantonal genevois à qui le fournisseur et l'abonné donnent expressément compétence.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011.